

Concours de projets

Semaine du commerce équitable :

du 7 au 17 octobre 2026



Faites la promotion du commerce équitable et bénéficiez d'un financement pouvant atteindre 4.000 € !

La [Semaine du commerce équitable](#) est une campagne annuelle du [Trade for Development Centre](#) (TDC) de l'agence belge de coopération internationale Enabel. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable, en particulier à l'impact écologique et social de nos choix de consommation. Cette année, la campagne se déroulera **du 7 au 17 octobre 2026**.

A travers ce concours de projets, nous invitons les communes, les organisations, les associations et les écoles à mettre en place une activité de sensibilisation autour de ces thèmes. Nous voulons ainsi donner au plus grand nombre de Belges la possibilité de (mieux) connaître le commerce équitable près de chez eux.

Lisez le règlement et envoyez-nous votre projet avant le lundi 20 avril !

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise les types d'organisations pouvant participer au concours et la manière dont vous pouvez soumettre votre projet. Il explique également les critères auxquels ce dernier doit répondre pour être éligible et avoir une chance d'être sélectionné.

Vous avez encore des questions ? Prenez contact avec Evi Coremans à l'adresse evi.coremans@enabel.be, en mettant tdc@enabel.be en copie.

Envoyez-nous votre dossier par mail **au plus tard le 20 avril 2026**. Vous aurez peut-être la chance de bénéficier d'un financement du Trade for Development Centre d'Enabel, de maximum 4.000 €. À partir de cette année, l'utilisation du modèle budget officiel est obligatoire.

Bonne chance !

L'équipe du Trade for Development Centre - Enabel

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations dont l'objectif principal n'est pas la maximisation des profits, telles que :

- Les ASBL ne recevant pas de subventions de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement) ;
- Les écoles et universités ;
- Les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable ;
- Les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes ;
- Les associations de solidarité internationale ou environnementale¹ ;
- Les associations culturelles ou sportives ;
- Les syndicats et associations professionnelles ;
- Les communes et les pouvoirs publics.

Point d'attention :

- Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable et les organisations qui vendent des produits issus du commerce équitable, y compris les Magasins du monde-Oxfam, ne peuvent pas participer au concours.
- Les fédérations du secteur du commerce équitable (telles que la World Fair Trade Organisation, le Fair Trade Advocacy Office, la Belgian Fair Trade Federation) peuvent y participer, pour autant que le projet ne se limite pas à la promotion de leurs membres.
- Chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.
- La participation est gratuite.
- Les propositions de projet qui ne sont pas soumises dans les délais impartis ne seront pas prises en considération. En outre, seules les propositions de projet répondant à toutes les conditions du présent règlement seront prises en compte.

¹ Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD.

2. Conditions de participation

- Le projet doit avoir pour objectif de sensibiliser un public défini au commerce équitable ou, plus largement, à l'impact écologique et social de nos choix de consommation.
- Le projet ou les activités doivent se dérouler entre le 7 et le 18 octobre 2026. La Semaine du commerce équitable a lieu du 7 au 17 octobre, mais dans le cadre du concours de projets, le dimanche 18 octobre est pris en compte.
- Les logos suivants doivent être inclus dans toutes les communications relatives à votre projet :
 - **Enabel**



- **La Coopération belge au développement** ;



- **La campagne Semaine du commerce équitable**



Attention :

- Veuillez prêter attention à l'utilisation correcte de nos logos ! Leur absence dans votre communication ou sur votre matériel de campagne peut constituer un motif de non-financement de votre projet par Enabel.
- Le matériel de communication comprend également le matériel promotionnel, tel que les sacs cabas, les bannières, les drapeaux, etc. utilisés à l'occasion de la Semaine du commerce équitable.

Qu'en est-il du logo Fair Trade on Board ?



Le logo Fair Trade on Board ne doit pas nécessairement figurer dans toutes vos communications, mais il continue d'exister afin d'assurer la visibilité de votre activité.

De nombreux supports de communication arborant ce logo sont encore disponibles et peuvent être commandés gratuitement jusqu'à épuisement des stocks : autocollants, jetons pour caddies, panneaux promotionnels, etc.

Le logo Fair Trade on Board peut également être utilisé sur vos propres supports de communication/promotionnels tels que des sacs fourre-tout, des stylos ...

Tous ces logos peuvent être téléchargés sur
<https://semaineducommerceequitable.be/campagne/>

3. Comment introduire un dossier ?

Envoyez-nous votre projet par e-mail !

- Téléchargez le formulaire de participation et remplissez tous les champs. Envoyez-nous par e-mail la version Word et une copie scannée (signée par une personne habilitée).
- Téléchargez également le modèle de budget WFT 2026. Indiquez-y le budget correspondant à votre projet et envoyez-le-nous par e-mail.

Votre projet doit nous parvenir **au plus tard le 20 avril à l'adresse evi.coremans@enabel.be avec tdc@enabel.be en copie.** Vous recevrez un e-mail de confirmation. Si vous ne l'avez pas reçu après une semaine, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez rédiger votre proposition de projet en français, en néerlandais ou en anglais. Elle doit comporter les éléments suivants :

- Une description succincte du concept, de l'objectif et du groupe cible de votre projet ;
- Un programme détaillé ;
- Le planning et le calendrier des différentes étapes de réalisation du projet ;
- Une liste des partenariats avec d'autres organisations ;

- Le budget total du projet et la partie du budget pour laquelle vous demandez le soutien du TDC d'Enabel, qui peut éventuellement correspondre au montant total. Merci d'utiliser le fichier Excel « SCE 2026 _budget » pour le remplir.
 - Il est important de répartir votre budget par poste de dépense. Cela permettra au jury de vérifier que le budget demandé est conforme aux règles et évitera tout conflit lors de la présentation des pièces justificatives a posteriori.
 - Si le montant demandé ne correspond pas au montant total de votre projet, veuillez préciser clairement quelle partie du budget est demandée au TDC d'Enabel, et quelle partie est prise en charge par votre organisation (ou par des tiers).

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur base des critères suivants :

Pertinence

- Les activités proposées visent-elles à sensibiliser à l'impact écologique et social de notre consommation ?
- L'aspect « commerce équitable » est-il suffisamment présent dans les activités proposées ?

Groupe cible

- Le groupe cible visé connaît-il peu ou pas du tout le commerce équitable et l'impact écologique et social de notre consommation ?
- La nature de l'activité est-elle adaptée au public visé ?
- Le nombre de personnes touchées.

Faisabilité du projet

- Le projet est-il réalisable dans le cadre du budget et du calendrier proposés ?
- Le nombre de personnes visées est-il proportionnel aux activités et au budget proposés ?

Partenariats

- Des partenariats intéressants susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au projet sont-ils conclus ?
- Groupe cible : il peut s'agir de partenariats avec de nouvelles organisations afin d'atteindre davantage de personnes ou un nouveau public.
- Contenu : il peut s'agir de partenariats avec des acteurs du commerce équitable actifs dans le domaine de l'impact social et écologique de notre consommation afin de donner plus de substance au projet.

Attention portée à l'environnement

- Une attention suffisante est-elle accordée à l'environnement et à la durabilité dans les activités proposées ? (Recyclage, minimum de déchets et de matériaux jetables, etc.).

Remarque : il s'agit d'un concours. Cela signifie que la décision concernant votre projet dépendra des autres projets soumis et du budget total disponible.

5. Le contenu de votre projet

L'objectif de vos activités doit donc être de sensibiliser au commerce équitable et/ou à l'impact écologique et social de nos choix de consommation.

5.1. Focus sur l'impact social et écologique de notre consommation

Depuis de nombreuses années, nous sommes informés de l'impact négatif de nos habitudes de consommation sur les êtres humains et l'environnement.

Il suffit de penser à l'attention portée aux conditions de travail dans le secteur textile après la catastrophe du Rana Plaza ou aux informations sur la montagne de déchets causée par les vêtements achetés en ligne et renvoyés. Ou encore aux chiffres hallucinants concernant la déforestation dans le secteur du cacao.

Le prix que les producteurs obtiennent pour leurs matières premières au début de la chaîne est souvent trop bas. Si l'on prend l'exemple du secteur du cacao, on constate que le revenu réel des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, les pays où la production de cacao est la plus importante, est souvent inférieur au revenu minimum vital. Ce qui peut notamment entraîner le travail d'enfants dans les plantations de cacao. Les producteurs n'ont pas accès à la sécurité sociale, ce qui signifie qu'ils ne disposent d'aucun filet de sécurité. Si la récolte est décevante en raison du réchauffement climatique, les producteurs de cacao déboiseront leurs terres pour tenter de compenser la baisse de leurs revenus.

En tant que consommateurs, nous estimons que nous devons consommer de manière plus responsable. C'est ce qui ressort de différents baromètres et sondages d'opinion réalisés par le TDC au fil des ans. À la question de savoir ce qu'ils entendent par-là, les Belges citent principalement des initiatives écologiques telles que recycler, réutiliser et réparer davantage, acheter des produits de saison, acheter des produits locaux et issus de circuits courts, utiliser moins d'emballages et produire moins de déchets².

Pendant la Semaine du commerce équitable, nous voulons sensibiliser les gens au fait que nos choix de consommation entraînent des conséquences sociales et écologiques et leur faire découvrir des alternatives, telles que le commerce équitable.

² Ces résultats sont tirés de l'enquête « Les Belges et la consommation responsable 2023 » : Enquête sur la consommation responsable 2023 - Trade for Development Centre (tdc-enabel.be)

5.2. Rôle d'Enabel

5.2.1. Collecte et partage d'informations utiles

Le Trade for Development Centre d'Enabel collecte et publie de nombreuses informations sur le commerce équitable, le commerce durable et la consommation responsable sur son site web [> actualités et publications](http://www.tdc-enabel.be).

Voici quelques exemples d'actualités, d'articles et d'interviews que vous pouvez y trouver :

- Actualités sur la législation européenne en matière de durabilité ;
- Des interviews d'initiatives belges durables, telles que Ray & Jules, Fruit at Work, Chocolatoa, etc. ;
- Des baromètres et des sondages d'opinion sur les Belges et le commerce équitable ou la consommation responsable.
 - **Un nouveau baromètre sera publié en septembre 2026. Ne manquez pas de consulter notre site web !**

5.2.2. Présence d'Enabel à votre activité

Vous organisez un grand événement, un débat public ?

En tant que **co-financeur de votre projet**, Enabel a à cœur de vous accompagner aussi sur le fond. Profitez de notre expertise en consommation responsable : nous serions ravis d'intervenir pour enrichir vos échanges. Contactez-nous pour coordonner notre participation !

5.3. Autres contacts et/ou partenaires

Vous êtes encore à la recherche d'une approche thématique adaptée à votre projet ? Vous trouverez ci-dessous des informations supplémentaires et une liste d'organisations qui peuvent vous aider. Nous encourageons vivement les partenariats dans le cadre de ce concours de projets.

Communes du commerce équitable

« Communes du commerce équitable » est une campagne qui aide les administrations locales et leurs habitants à obtenir et à conserver le titre de « Commune du commerce équitable ». Ces communes s'engagent à soutenir le commerce équitable, un commerce respectueux des personnes et de la planète.

Lien : www.cdce.be / Contact : Caroline Laroye, caroline.laroye@mdmoxfam.be

Oxfam-Magasins du Monde

www.oxfammagasinsdumonde.be - Contact : caroline.laroye@mdmoxfam.be

Fairtrade Belgium

www.fairtradebelgium.be - Contact : Benjamin De Gols, benjamin@fairtradebelgium.be.

WWF-Belgique

WWF-Belgique est une organisation de protection de la nature. En tant que membre du réseau mondial WWF, nous participons à de grands projets nationaux et internationaux visant à protéger la nature. www.wwf.be

Beyond Chocolate

Beyond Chocolate est une initiative multipartite visant à rendre l'industrie chocolatière belge plus durable. Avec le soutien de la coopération belge au développement, l'industrie chocolatière, les investisseurs, la société civile, les universités... travaillent ensemble pour mettre fin à la déforestation et garantir un revenu décent aux producteurs de cacao. www.beyondchocolate.be et www.idhsustainabletrade.com

6. La forme de votre projet

Outre le contenu de votre projet/vos activités, la forme est bien sûr également importante. En effet, vos activités doivent être adaptées au groupe cible visé et être suffisamment créatives et originales pour pouvoir le captiver. Ce n'est que dans ce cas que l'on peut réellement parler de sensibilisation.

6.1. Points à prendre en considération

- Faites preuve d'originalité !**

Les activités originales ont davantage de chance d'atteindre un public nouveau ou plus large.

- Osez innover !**

Vous avez déjà participé et votre projet avait été retenu ? N'hésitez pas à participer à nouveau, mais essayez de vous renouveler. Collaborez avec une nouvelle organisation ou changez d'orientation.

- Soyez concret, y compris dans votre budget**

Expliquez clairement ce que vous avez l'intention de faire. Décrivez des activités concrètes et établissez un budget précis et complet. Votre budget doit montrer précisément quelles dépenses sont financées par Enabel et quelles sont celles couvertes par votre organisation ou d'autres partenaires extérieures.

6.2. Laissez-vous inspirer

Le concours de projets existe depuis plusieurs années déjà, et a donné naissance à de nombreuses activités intéressantes. Laissez-vous inspirer !

- Sur www.semaineducommerceequitable.be, Dans la rubrique « Actualités », vous trouverez des exemples d'activités menées les années précédentes, ainsi que des témoignages et idées qui pourront enrichir votre propre projet.
- Vous pouvez également consulter le calendrier pour découvrir les activités des années précédentes.

7. Cacao Quest repart en tournée : tentez votre chance !

Votre projet porte-t-il cette année sur le cacao et s'adresse-t-il à un public jeune (16+) ? Alors tentez votre chance pour bénéficier d'une représentation gratuite de 'Cacao Quest'.

Si Cacao Quest ne vous intéresse pas parce que le spectacle ne correspond pas au contenu ou au public cible de votre projet, ne vous inquiétez pas, cela n'affectera en rien vos chances d'être sélectionné.

7.1. Qu'est-ce que Cacao Quest ?



Cacao Quest est le titre d'une pièce de théâtre qu'Enabel a fait créer l'année dernière. Elle emmène les spectateurs à la découverte du secteur du cacao et de ses nombreux défis, et a pour objectif de les faire réfléchir à l'impact que peut avoir notre consommation.

En 2025, la pièce a été jouée 15 fois : 5 fois pendant la Semaine du commerce équitable et 10 fois dans des écoles secondaires. La pièce dure 50 minutes et est idéalement suivie d'une séance de questions-réponses avec les jeunes.

Vous souhaitez en savoir plus sur Cacao Quest ? Cliquez [ici](#) !

7.2. Comment tenter votre chance ?

- Votre projet doit toucher un public jeune (16+) suffisamment large. Il s'agit en

effet du public cible de la pièce de théâtre.

- Tout comme les autres activités de votre proposition de projet, la représentation théâtrale doit également avoir lieu pendant la Semaine du commerce équitable (du 7 au 18 octobre 2026).
- La pièce de théâtre ne peut pas être la seule activité thématique de votre projet. Il doit y en avoir d'autres, comme une série de cours sur l'impact de notre consommation, un atelier, un débat, etc. La pièce de théâtre sert donc de support à un parcours pédagogique ou à une sensibilisation plus large.
 - Attention : la pièce traite du cacao, mais cela ne signifie pas que l'ensemble de votre projet doit porter uniquement sur ce thème.
- Enfin, vous devez pouvoir répondre aux exigences techniques (salle, éclairage, son) de la compagnie de théâtre. Vous trouverez un aperçu de ces exigences dans le formulaire de participation.

7.3. Intéressé.e ?

Veuillez alors remplir la partie supplémentaire du formulaire de participation (partie 3).

Le jury examinera toutes les candidatures et sélectionnera celles répondant le mieux aux critères requis, tant en termes de public cible que de contenu des autres activités proposées.

Les lauréats seront informés, après quoi une date précise pour la représentation sera fixée en concertation avec Enabel et la troupe de théâtre.

Attention !

- Le spectacle gratuit dont vous pouvez bénéficier s'ajoute aux activités pour lesquelles vous pouvez recevoir un financement maximal de 4000 € dans le cadre du concours de projets.
- Les frais liés aux acteurs et au transport sont directement payés par Enabel à la troupe de théâtre.
- Les frais supplémentaires éventuels que vous devez engager pour que le spectacle ait lieu (par exemple, location de salle, éclairage, son, etc.) ne sont pas inclus et sont à votre charge ou peuvent faire partie du financement maximal de 4000 € que vous demandez à Enabel dans le cadre du concours de projets.

8. Financement

Un projet peut être financé par le TDC d'Enabel à hauteur de 4.000 € maximum (TVA comprise). Le budget total de votre projet peut évidemment être plus élevé. À partir de cette année, l'utilisation du canvas de budget officiel est obligatoire.

Dans votre projet, vous devez clairement indiquer :

- Les postes pour lesquels vous demandez un financement du TDC d'Enabel (p.ex. location de salle, animateurs, etc.) ;
- Le montant total par poste budgétaire : la partie que vous demandez au TDC d'Enabel et la partie financée par votre organisation ou par un partenaire.

Veuillez noter qu'il existe une flexibilité budgétaire entre les postes tant que ces ajustements n'apportent pas un changement substantiel au projet approuvé.

Veuillez utiliser le modèle prévu à cet effet ! Cela facilitera la compréhension de votre budget par le jury et le contrôle a posteriori.

8.1. Frais qui ne peuvent pas être imputés au TDC d'Enabel

- L'achat de biens **non consommables qui ne sont pas achetés exclusivement pour l'activité elle-même**. Si vous souhaitez acheter du matériel pour votre organisation que vous utiliserez également pour d'autres activités, vous ne pouvez pas imputer ces frais au TDC d'Enabel.
 - Il peut s'agir de matériel volumineux (par exemple, appareil photo, ordinateur, vidéo), mais aussi de petit matériel (jeux, livres, matériel de bureau, ustensiles de cuisine, etc.).
- **CONSEIL** : il existe beaucoup de matériel que vous pouvez louer (par exemple, via la commune) : matériel de jeu, signalisation, tables, chaises, couverts, etc.
- **Les frais liés au fonctionnement courant de votre organisation** ne peuvent en aucun cas être imputés au TDC d'Enabel.

Quelques exemples pour clarifier :

- Les établissements d'enseignement ne peuvent pas facturer de frais de personnel ou de matériel pédagogique pour aborder le commerce équitable dans leurs cours.

- Une commune, une organisation... qui produit ou publie de toute façon du matériel de communication et de promotion pour promouvoir son organisation et/ou ses activités ne peut pas facturer ces frais à Enabel.
 - **Les coûts liés au matériel de communication** ne peuvent être facturés que s'ils sont spécifiquement liés à l'activité de sensibilisation pour laquelle un financement est demandé.
 - Les drapeaux, autocollants, sacs fourre-tout, bannières, etc. de l'organisation elle-même ou d'une organisation partenaire ne peuvent donc pas nous être facturés.
 - Pour les Communes du commerce équitable : le matériel promotionnel que vous achetez auprès de Communes du commerce équitable ne **peut donc pas non plus être facturé à Enabel**.
- CONSEIL :** Le TDC d'Enabel met à votre disposition tout un tas de matériel gratuit portant le logo Fair Trade on Board que vous pouvez utiliser pour donner plus de visibilité à votre activité, par exemple des autocollants, des panneaux promotionnels, des jetons pour caddies, etc. Vous pouvez les commander gratuitement jusqu'à épuisement des stocks.
- Les coûts liés aux « **prix** » ou « **récompenses** » destinés aux participants et/ou animateurs, orateurs, etc.
 - **Les gestes commerciaux** tels que : bons de réduction ou de valeur à faire valoir ou à échanger dans des commerces (locaux), dans les Magasins du monde-Oxfam, etc.
 - Le coût total des **aliments et/ou boissons (issus du commerce équitable) pour les participants : maximum 50 %** de ces coûts peuvent être répercutés sur le TDC d'Enabel.
- ATTENTION :**
- Il va sans dire que lorsque l'on achète des aliments ou des boissons, il faut toujours essayer d'opter pour une variante issue du commerce équitable.
 - L'achat de boissons alcoolisées ou de produits dérivés n'est en aucun cas éligible à un financement par Enabel.
- **Les frais encourus avant la date de notification** de la sélection de votre

projet par le TDC d'Enabel ne sont pas éligibles au financement.

ATTENTION

- La représentation de la pièce de théâtre ne fait pas partie du financement.
Par « représentation de la pièce de théâtre », nous entendons les frais liés à la troupe de théâtre (acteurs, metteur en scène, frais de transport, etc.). Si votre organisation doit engager des frais supplémentaires pour permettre la représentation de la pièce de théâtre (par exemple, salle, installation sonore, etc.), ceux-ci doivent être pris en charge par vos soins ou peuvent faire partie du financement qui peut être demandé à Enabel dans le cadre de ce concours de projets.

8.2. Pièces justificatives

Si votre projet est approuvé, vous devrez présenter les pièces justificatives et preuves de paiement de toutes les dépenses engagées.

Frais de personnel :

- Fiche de paie
- Feuille de temps (« timesheet »), signée par l'employé(e) et le ou la responsable
- Preuve de paiement

Indemnité des bénévoles :

- Un accord entre le(s) bénévole(s) et l'organisation, signé par les deux parties
- Preuve de paiement

Prestataires :

- Un contrat entre le(s) prestataire(s) et l'organisation, signé par les deux parties
- Facture ou demande de paiement ou reçu
- Preuve de paiement

Autres dépenses :

- Facture ou ticket de caisse
- Preuve de paiement

Attention : dans le cas de la nourriture et des boissons, des pièces justificatives doivent être fournies pour tous les produits alimentaires afin que nous puissions vérifier que seule la moitié est facturée à Enabel

9. Annonce des résultats

Mi-mai, nous vous informerons par email de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est éventuellement alloué. **La date d'envoi de ce mail vaudra comme date à partir de laquelle les frais peuvent être facturés au TDC d'Enabel.** Toute pièce justificative antérieure à cette date ne sera donc pas prise en compte.

Chaque organisation recevra une lettre signée du TDC d'Enabel qui confirmera la non-sélection ou la sélection de son projet et, dans ce dernier cas, les conditions de facturation et d'utilisation des logos, etc. Il n'est pas nécessaire de nous la retourner signée.

Votre candidature signée vaut comme acceptation par votre organisation du règlement du présent concours de projets.

De plus, votre organisation s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour exécuter le projet proposé (ou la partie approuvée de ce projet) durant la Semaine du commerce équitable 2026. Si, en raison de circonstances particulières, vous souhaitez modifier votre projet, **vous devez en demander l'autorisation par e-mail avant le début de la Semaine du commerce équitable** à l'adresse suivante : evi.coremans@enabel.be, avec copie à tdc@enabel.be
- Utiliser les logos suivants dans toutes les communications et promotions autour de votre projet (voir plus haut) :
 - Enabel
 - La Coopération belge au développement
 - Le logo de la campagne Semaine du commerce équitable

Attention : Si cette condition n'est pas respectée, cela peut constituer un motif pour le TDC de ne pas accepter la facture.

10. Dépôt d'une plainte

Lorsqu'un demandeur s'estime lésé par une erreur ou une irrégularité prétendument commise au cours d'une procédure d'attribution, ou considère que la procédure a été invalidée par un acte de mauvaise gestion, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité contractante.

Dans ce cas, la plainte est adressée à la personne qui a pris la décision contestée. Cette dernière s'efforcera d'examiner la plainte et d'y répondre dans un délai de 15 jours ouvrables. Si le plaignant estime que la réponse n'est pas satisfaisante, il peut également contacter le directeur des opérations concerné au siège, par l'intermédiaire de la boîte aux lettres complaints@enabel.be. Voir [Gestion des plaintes - Enabel](#).

11. Facturation

Votre projet a été retenu ? Après la Semaine du commerce équitable, vous recevrez un e-mail contenant deux modèles : l'un pour le rapport narratif (un bref résumé et l'évaluation de votre projet) et l'autre pour le rapport financier (il s'agira du modèle budget dans lequel vous retrouverez les montants approuvés).

Veuillez remplir les deux modèles et les envoyer par e-mail, accompagnés d'une copie numérisée de toutes les pièces justificatives (dont les preuves de paiement), à tdc@enabel.be (avec evi.coremans@enabel.be en copie) avant la date qui vous sera communiquée dans l'e-mail (et que vous trouverez également dans les conditions).

Nous vous enverrons un e-mail de confirmation reprenant le montant que vous pourrez facturer à Enabel. Cet e-mail contiendra également le numéro de bon de commande à mentionner sur votre facture. Celle-ci devra être envoyée par e-mail et adressée à Enabel (et non au Trade for Development Centre).

Deux modes de financement sont possibles :

- Paiement de la moitié du montant avant l'événement/activité, le solde étant versé sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- Paiement du montant total à la fin de vos activités, sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

12. Visibilité de votre projet durant la campagne

Les projets retenus bénéficieront d'une promotion supplémentaire et d'une plus grande visibilité pendant la Semaine du commerce équitable.

12.1. Promotion de votre projet

Votre projet sera ajouté au calendrier sur www.semaineducommerceequitable.be.

Nous serons également heureux de promouvoir votre activité sur les réseaux sociaux de la Semaine du commerce équitable, d'Enabel et du TDC d'Enabel.

12.2. Matériel promotionnel gratuit

Chaque projet sélectionné pourra commander gratuitement du matériel de campagne (dans la limite des stocks disponibles) :

- Panneaux promotionnels Fair Trade on Board
- Autocollants Fair Trade on Board
- Badges Fair Trade on my mind, Fair Trade Fan
- Dépliants pratiques 'Le commerce équitable en quelques mots'
- Jetons pour caddie Fair Trade on Board